

## PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : Mairie de Saint-Gély-du-Fesc

GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (1 seul tableau par grade au titre de l'année)

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	RARIVOSON LOFOHERY Mbolatiana	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	10 mai 2025	A l'ancienneté

(1) au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

A Saint Gély-du-Fesc, le 12 février 2025

L'autorité territoriale

**Le Maire,**



**Michèle LERNOU**

## PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

**COLLECTIVITÉ : Mairie de Saint-Gély-du-Fesc**

**GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (1 seul tableau par grade au titre de l'année)**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** l'arrêté en date du 3 août 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	BLASCO-NAVARRO Bérengère	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> septembre 2025	A l'ancienneté
2	CAVALIER Flore	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> aout 2025	A l'ancienneté
3	CHAMP Christelle	Adjoint technique territorial	15 février 2025	A l'ancienneté
4	DUBOSQ Laurence	Adjoint technique territorial	20 octobre 2025	A l'ancienneté
5	GROS Michel	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> juin 2025	A l'ancienneté
6	MARTIN Richard	Adjoint technique territorial	1 <sup>er</sup> janvier 2025	A l'ancienneté
7	VOSS Nicolas	Adjoint technique territorial	1er février 2025	A l'ancienneté

(1) au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	5	3	8
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	4	3	7

**Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

A Saint Gély-du-Fesc, le 12 Février 2025

L'autorité territoriale

Le Maire,

Michèle LERNOUT

